

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION

Monsieur Dominique FOLLUT, maire-adjoint délégué au cadre de vie, à la fabrique de la ville et à la transition écologique,

Monsieur Eliseo BASTARD, adjoint au maire délégué à la transition écologique,

Monsieur Jean-Jacques DERRIEN, conseiller subdélégué au pôle de proximité métropolitain,

Monsieur Armel PEDRON, conseiller subdélégué à la vallée du Cens,

Monsieur Alban VARUTTI, conseiller subdélégué aux espaces publics,

Monsieur Arnaud CHAGNEAU, conseiller subdélégué à la vie économique et à l'agriculture,

Le maire de la Ville d'Orvault,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-17 et L2122-18,

VU la délibération DCM2026S2N02 du vendredi 20 mars 2026 constatant l'élection du maire,

VU la délibération DCM2026S2N03 du vendredi 20 mars 2026 déterminant le nombre d'adjoints au maire,

VU la délibération DCM2026S2N04 du vendredi 20 mars 2026 constatant l'élection des adjoints,

VU le tableau du Conseil municipal dressé en l'application des articles R2121-2 et L2121-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du maire ARR2026N178 du 7 mai 2026, portant délégation de fonction à Monsieur Dominique FOLLUT, Monsieur Eliseo BASTARD, Monsieur Jean-Jacques DERRIEN, Monsieur Armel PEDRON, Monsieur Alban VARUTTI et Monsieur Arnaud CHAGNEAU,

Considérant qu'afin d'organiser les missions au sein de la municipalité, il convient d'assurer la continuité du service public dans le cadre d'une organisation de la municipalité fondée sur les principes de délégation et de compétence,

CONSIDERANT qu'il convient d'étendre les délégations accordées à Monsieur Eliseo BASTARD dans le domaine de la gestion quotidienne des espaces verts,

Considérant qu'il convient, sous la surveillance et la responsabilité du maire, d'en tirer toutes conséquences en matière de délégations,

Considérant, qu'il convient ainsi de conférer des délégations de fonction aux adjoints au maire et conseillers municipaux subdélégués,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Dominique FOLLUT, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour **contribuer à l'animation, au suivi et à la mise en œuvre des orientations municipales dans le domaine du cadre de vie de la fabrique de la ville et de la transition écologique.** À ce titre, il est chargé :

1. Orientation stratégique et réflexion politique

- De participer à la réflexion politique et à l'élaboration des orientations municipales en matière d'aménagement de la ville. (urbanisme réglementaire et opérationnel), d'affaires foncières, d'espaces verts et d'espaces publics, de mobilités, de prévention des risques, de développement économique, de préservation et de valorisation de l'environnement et de transition écologique ;
- D'assurer la cohérence d'ensemble de ces politiques publiques, en lien avec le projet de mandat et les priorités arrêtées par le maire.

2. Suivi des projets, actions et partenariats

- D'accompagner le suivi des projets, programmes, opérations et partenariats relevant de son domaine, notamment les projets urbains, les opérations foncières, les actions environnementales et de mobilité, les projets de transition écologique, les initiatives en faveur du développement économique ou de la valorisation de la vallée du Cens ;
- De contribuer à la préparation des décisions municipales, en apportant analyses, éléments de contexte, propositions et arbitrages relevant de son champ d'action.

3. Supervision et animation du collectif d'élus thématiques

- D'assurer la coordination politique, l'animation et le suivi du travail des élus intervenant dans son périmètre, et notamment :
 - L'adjoint au maire délégué à la transition écologique,
 - Le conseiller municipal subdélégué au pôle de proximité métropolitain,
 - Le conseiller municipal subdélégué à la vallée du Cens,
 - Le conseiller municipal subdélégué aux espaces publics,
 - Le conseiller municipal subdélégué à la vie économique et à l'agriculture ;
- De veiller à la cohérence, à la complémentarité et à la coordination des actions menées par l'ensemble de ces élus ;
- De s'assurer de la bonne articulation entre les projets transversaux, les démarches territoriales et les orientations stratégiques portées par l'équipe municipale.

4. Dialogue territorial, partenariats et représentation

- De représenter la commune, lorsque le maire l'y autorise, dans les réunions publiques, instances partenariales, événements, comités de pilotage, conférences, commissions ou manifestations relevant de son périmètre ;

- De nourrir un dialogue régulier avec les habitants, associations, acteurs économiques, partenaires institutionnels et acteurs du territoire, afin d'identifier besoins, préoccupations et propositions ;
- De relayer auprès du maire les attentes exprimées sur le terrain et les évolutions constatées dans son champ d'action.

Cette délégation de fonction n'accorde aucune autorité hiérarchique sur les services municipaux. Monsieur Dominique FOLLUT exerce cette mission dans le cadre fixé par le maire et lui rend compte régulièrement. Cette délégation est distincte de la délégation de signature éventuellement accordée par arrêté séparé.

ARTICLE 2 : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Eliseo BASTARD, sous ma surveillance et ma responsabilité, ainsi que sous l'autorité de Monsieur Dominique FOLLUT, maire-adjoint délégué au cadre de vie et à la fabrique de la ville, pour **contribuer à l'animation, au suivi et à la mise en œuvre des orientations municipales en matière de transition écologique et de gestion quotidienne des espaces verts.** À ce titre, il est chargé :

1. Orientation stratégique et réflexion politique

- De participer à la réflexion politique et à l'élaboration des orientations municipales en matière de transition écologique, en cohérence avec le projet de mandat ;
- De proposer les priorités de la commune en matière de sobriété des ressources, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, réduction des émissions, économie circulaire et alimentation durable.

2. Suivi des projets, actions et partenariats

- D'accompagner le suivi des projets, actions et démarches transversales concourant à la transition écologique : label Territoire Engagé dans la Transition Ecologique (TETE), transition énergétique, nature en ville, mobilités douces, prévention et gestion des déchets, renaturation et biodiversité, gestion quotidienne des espaces verts ;
- De contribuer à la préparation des décisions municipales, en apportant analyses, éléments de contexte et propositions éclairant les arbitrages du maire et de l'équipe municipale.

3. Restauration scolaire : composition de l'assiette & alimentation durable

- De suivre les orientations municipales en matière de restauration scolaire, exclusivement sous l'angle :
 - De la composition de l'assiette,
 - De l'alimentation durable,

- De la qualité nutritionnelle,
 - Des approvisionnements locaux et responsables ;
- De contribuer aux choix stratégiques en matière de production agricole, d'approvisionnement local, de réduction du gaspillage alimentaire et de qualité environnementale de la restauration collective.

4. Coordination avec les autres élus du pôle "cadre de vie - fabrique de la ville"

- De travailler en lien étroit avec le maire-adjoint délégué au cadre de vie et à la fabrique de la ville, auquel il rend compte régulièrement ;
- De contribuer à la coordination politique des élus subdélégués intervenant dans les domaines liés à la transition écologique (espaces publics, vallée du Cens, vie économique et agriculture, pôle de proximité, etc.) et à la gestion quotidienne des espaces verts ;
- De veiller à la bonne articulation entre les projets de transition écologique et de gestion des espaces verts et les politiques d'aménagement, de mobilité, d'environnement et de cadre de vie.

5. Dialogue territorial, partenariats et représentation

- De nourrir un dialogue régulier avec les habitants, associations, acteurs économiques, institutions et partenaires locaux, afin d'identifier les attentes et initiatives en matière de transition écologique et de gestion quotidienne des espaces verts ;
- De représenter la commune, lorsque le maire l'y autorise, dans les réunions publiques, manifestations, comités de pilotage, instances métropolitaines ou partenariales portant sur la transition écologique et de gestion quotidienne des espaces verts ;
- De porter les enjeux locaux de sobriété, résilience et adaptation dans les échanges avec Nantes Métropole et les partenaires techniques ;
- De contribuer à la mobilisation citoyenne, à la pédagogie, et à la valorisation des initiatives locales en faveur de l'environnement et de la transition écologique.

Cette délégation de fonction n'emporte aucun pouvoir de signature, ni compétence pour prendre des actes administratifs engageant la commune. Elle n'accorde aucune autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur les services municipaux. Monsieur Eliseo BASTARD exerce cette mission dans le cadre fixé par le maire et sous la coordination du la maire-adjoint délégué au cadre de vie et à la fabrique de la ville.

ARTICLE 3 : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean-Jacques DERRIEN, sous ma surveillance et ma responsabilité, ainsi que sous l'autorité de Monsieur Dominique FOLLUT, maire-adjoint délégué au cadre de vie et à la fabrique de la ville, pour **contribuer à l'animation et au suivi des relations entre la commune et Nantes Métropole, en particulier avec le pôle de proximité Erdre et Cens.** À ce titre, il est chargé :

1. Relation de proximité avec Nantes Métropole

- D'assurer, au nom de la commune, la liaison politique de proximité avec le pôle de proximité métropolitain Erdre et Cens, notamment sur les sujets relevant de l'aménagement, de l'entretien de la voirie et de la gestion des espaces publics ;
- De veiller à la bonne articulation entre les attentes de la commune et les actions menées par Nantes Métropole, en apportant un regard de terrain et en relayant les priorités municipales ;
- De suivre les projets, interventions, chantiers et programmations techniques conduits par le pôle de proximité métropolitain dans l'espace public communal ;
- De signaler au maire-adjoint délégué les enjeux prioritaires, difficultés rencontrées ou besoins de coordination liés aux travaux métropolitains dans la commune ;
- De représenter le maire en réunion technique (RT) du pôle de proximité, ainsi que dans les rencontres opérationnelles ou partenariales portant sur son champ de compétences ;
- De porter la position politique municipale lors de ces réunions et de relayer les informations nécessaires à la bonne prise en compte des besoins de la commune.

2. Coordination avec l'exécutif communal

- De travailler en lien étroit avec le maire-adjoint délégué au cadre de vie et à la fabrique de la ville, auquel il rend compte régulièrement de son activité, des informations recueillies et des arbitrages potentiels ;
- D'assurer la transmission régulière des signalements, retours de terrain et demandes d'intervention émanant de la population, des élus ou des services municipaux.

3. Dialogue territorial

- De maintenir un dialogue régulier avec les acteurs locaux, riverains, associations et usagers, afin d'identifier les problématiques rencontrées sur l'espace public relevant de l'action métropolitaine ;

Cette délégation de fonction n'emporte aucun pouvoir de signature, ni compétence pour prendre des actes administratifs engageant la commune. Elle n'accorde aucune autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur les services municipaux. Monsieur Jean-Jacques DERRIEN exerce cette mission dans le cadre fixé par le maire et sous la coordination du maire-adjoint délégué au cadre de vie et à la fabrique de la ville. »

ARTICLE 4 : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Armel PEDRON, sous ma surveillance et ma responsabilité, ainsi que sous l'autorité de Monsieur Dominique FOLLUT, maire-adjoint délégué au cadre de vie et à la fabrique de la ville, pour **contribuer à l'animation, au suivi et à la mise en œuvre des orientations municipales relatives à la préservation et à la valorisation de la vallée du Cens**. À ce titre, il est chargé :

1. Préservation et valorisation environnementale

- De participer à la réflexion politique et à l'élaboration des orientations municipales concernant la protection, la restauration et la valorisation écologique, paysagère et patrimoniale de la vallée du Cens et la gestion du cours d'eau ;
- D'appuyer la définition des objectifs municipaux en matière de biodiversité, continuités écologiques, gestion douce des milieux naturels, prévention des risques, développement des activités nature, éducatives, sportives et familiales propres à ce corridor vert qui relie l'ensemble des quartiers de la commune.

2. Suivi des projets, interventions et aménagements

- De suivre les projets, opérations, études et interventions réalisés sur ou en lien avec la vallée du Cens, qu'ils relèvent de la commune, de Nantes Métropole ou d'autres partenaires ;
- De relayer au maire-adjoint référent l'ensemble des enjeux, observations, signalements ou points d'attention identifiés lors de visites ou de contacts avec les acteurs locaux.

3. Relations territoriales et partenariats

- De rencontrer les habitants, associations, collectifs, usagers et partenaires institutionnels, afin d'identifier les besoins, attentes, usages et préoccupations liés à la vallée du Cens ;
- De contribuer à la cohérence entre les démarches locales (écologie, cadre de vie, mobilités douces, patrimoine naturel et matériel) et les actions métropolitaines concernant la vallée.

4. Représentation du maire et participation aux instances

- De représenter la commune, lorsque le maire ou le maire-adjoint l'y autorise, lors de réunions, visites de terrain, rencontres partenariales ou ateliers portant sur la gestion, la préservation ou l'aménagement de la vallée du Cens ;

- De participer aux échanges territoriaux avec Nantes Métropole, les communes limitrophes et les organismes en charge de l'eau, de l'environnement ou de la biodiversité.

Cette délégation de fonction n'emporte aucun pouvoir de signature, ni compétence pour prendre des actes administratifs engageant la commune. Elle n'accorde aucune autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur les services municipaux. Monsieur PEDRON exerce cette mission dans le cadre fixé par le maire et sous la coordination du maire-adjoint délégué au cadre de vie et à la fabrique de la ville à qui il rend compte régulièrement.

ARTICLE 5 : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Alban VARUTTI, sous ma surveillance et ma responsabilité, ainsi que sous l'autorité de Monsieur Dominique FOLLUT, maire-adjoint délégué au cadre de vie et à la fabrique de la ville, pour **contribuer au suivi des problématiques de l'espace public communal et métropolitain**. À ce titre, il est chargé :

- De suivre, sur le terrain, l'état de l'espace public, qu'il soit de compétence communale ou métropolitaine ;
- D'identifier et de relayer les problématiques rencontrées en matière de propreté, déchets, dépôts sauvages, collecte, entretien ou dégradation du mobilier urbain, tags, signalisation, voirie, revêtements, éclairage public, gestion des eaux de surface ou tout autre sujet affectant l'espace public ;
- De signaler au maire-adjoint référent les situations particulières, dysfonctionnements ou besoins d'intervention observés, ainsi que les attentes exprimées localement ;
- De contribuer aux travaux politiques liés au cadre de vie, notamment en participant aux échanges menés sous l'autorité du maire-adjoint délégué au cadre de vie et à la fabrique de la ville ;
- D'apporter un éclairage de terrain utile à la préparation des arbitrages municipaux.

Cette délégation de fonction n'emporte aucun pouvoir de signature, ni compétence pour prendre des actes administratifs engageant la commune. Elle n'accorde aucune autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur les services municipaux. Monsieur VARUTTI exerce cette mission dans le cadre fixé par le maire et sous la coordination du maire-adjoint délégué au cadre de vie et à la fabrique de la ville, à qui il rend compte régulièrement.

ARTICLE 6 : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Arnaud CHAGNEAU, sous ma surveillance et ma responsabilité, ainsi que sous l'autorité de Monsieur Dominique FOLLUT, maire-adjoint délégué au cadre de vie et à la fabrique de la ville, pour **contribuer au suivi et à l'animation des orientations municipales relatives à la vie économique et à l'agriculture**. À ce titre, il est chargé :

- De participer à la réflexion politique et à l'élaboration des orientations municipales dans les domaines de l'activité économique, du commerce de proximité, de l'agriculture et de l'alimentation durable, en cohérence avec les priorités de la municipalité ;
- De porter la création du « club des entrepreneurs » ;
- De suivre, sur le plan politique, les marchés de plein air implantés sur la commune et de porter la création d'un nouveau marché de plein air à la Bugallière ;
- D'entretenir un contact régulier avec les acteurs économiques et agricoles de la commune, notamment les entreprises, artisans, commerçants, exploitants agricoles, acteurs de l'économie sociale et solidaire, structures d'accompagnement et acteurs de l'économie locale ;
- D'identifier et de relayer les besoins, difficultés, attentes ou opportunités exprimés par ces acteurs ;
- D'assurer une veille de terrain sur les conditions d'activité, la vitalité économique locale, les usages agricoles et les interactions entre activités économiques et cadre de vie ;
- De relayer auprès du maire-adjoint référent les éléments utiles à la prise en compte des besoins du tissu économique et agricole dans les projets municipaux (aménagement, cadre de vie, mobilités, transition écologique...) ;
- De contribuer à la cohérence entre les enjeux économiques/agricoles et les autres politiques publiques du pôle (aménagement, foncier, mobilités, transition écologique, espaces publics...).

Cette délégation de fonction n'emporte aucun pouvoir de signature, ni compétence pour prendre des actes administratifs engageant la commune. Elle n'accorde aucune autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur les services municipaux. Monsieur CHAGNEAU exerce cette mission dans le cadre fixé par le maire et sous la coordination du maire-adjoint délégué au cadre de vie et à la fabrique de la ville, à qui il rend compte régulièrement.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté abroge l'arrêté ARR2026N427 du 2 juillet 2026.

ARTICLE 8 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur général des services de la Ville d'Orvault et Monsieur le trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 10: Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le préfet de Loire-Atlantique, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le comptable public et notifié aux intéressés.

Fait à Orvault, le 08 JUIL. 2026

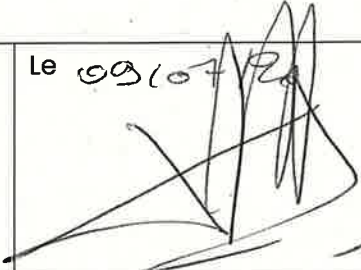
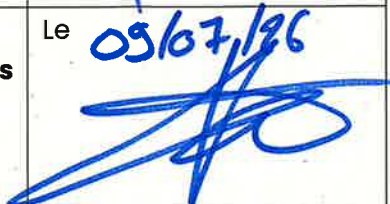


Sébastien ARROUËT
Maire d'Orvault

Rendu exécutoire par dépôt en préfecture le : 08 JUIL. 2026

par publication le :

Et par notification :

Monsieur Dominique FOLLUT, maire-adjoint délégué au cadre de vie, à la fabrique de la ville et à la transition écologique,	Le 08/07/2026 
Monsieur Eliseo BASTARD, adjoint au maire délégué à la transition écologique,	Le 08/07/2026 
Monsieur Jean-Jacques DERRIEN, conseiller subdélégué au pôle de proximité métropolitain,	Le 08/07/2026 
Monsieur Armel PEDRON, conseiller subdélégué à la vallée du Cens,	Le 09/07/2026 
Monsieur Alban VARUTTI, conseiller subdélégué aux espaces publics,	Le 09/07/2026 
Monsieur Arnaud CHAGNEAU, conseiller subdélégué à la vie économique et à l'agriculture,	Le 09.07.2026 

0 8 JUN 1959



0 8 JUN 1959